

-----  
MISSION PERMANENTE DU SENEGAL  
AUPRES DE L'OFFICE DES NATIONS UNIES

DECLARATION DU SENEGAL  
A L'EXAMEN PERIODIQUE UNIVERSEL DES SEYCHELLES  
25 JANVIER 2016 A 9H

**Monsieur le Président,**

Ma délégation félicite la délégation des Seychelles pour l'élaboration de manière inclusive de son rapport national.

L'examen de ce rapport révèle que les Seychelles ont accompli des progrès dans la consolidation de ses acquis en matière de protection et de promotion des droits de l'homme.

Le Sénégal relève, pour s'en réjouir, la création de la Commission nationale des droits de l'homme, la mise en place du Bureau du Médiateur ainsi que la ratification, en 2012, de la Convention relative aux droits de l'enfant et son Protocole facultatif concernant la vente d'enfants, la prostitution des enfants et la pornographie mettant en scène des enfants.

Ces efforts sont la preuve éloquente de la volonté du Gouvernement des Seychelles de respecter ses obligations internationales en matière de droits de l'homme.

Ainsi, tout en saluant ces efforts, le Sénégal adresse au Gouvernement des Seychelles les recommandations ci-après :

- Ratifier la Convention relative aux droits des personnes handicapées, signée en 2007 ;
- Ratifier la Convention contre la torture et son Protocole facultatif.

En conclusion, le Sénégal souhaite plein succès aux Seychelles dans la mise en œuvre des recommandations acceptées et exhorte la Communauté internationale à lui accorder toute l'assistance nécessaire.

Je vous remercie de votre attention.